

2018_CT2_189

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Grand Site Sainte-Victoire - Approbation d'une convention de partenariat avec Dubois Récup pour le traitement des épaves et des déchets métalliques sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire

Le 15 mai 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 mai 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à GACHON Loïc – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BENKACI Moussa donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUDON Jacques – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FREGEAC Olivier donne pouvoir à BARRET Guy – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à MANCEL Joël – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à MALAUZAT Irène – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RENAUDIN Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à MERCIER Arnaud – TERME Françoise donne pouvoir à de SAINTO Philippe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BACHI Abbassia

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BOULAN Michel – BURLE Christian – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TALASSINOS Luc

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Christian DELAVET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Forêt

■ Séance du 15 mai 2018

06_2_03

■ Grand Site Sainte-Victoire – Approbation d'une convention de partenariat avec Dubois Récup pour le traitement des épaves et des déchets métalliques sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Direction Grand Site Sainte-Victoire, dans le cadre de sa mission de conservation des espaces naturels sensibles a réalisé un inventaire exhaustif des dépôts sauvages de déchets métalliques (véhicules hors d'usage - VHU -, mobilier, ...) sur l'ensemble de son territoire.

Depuis 2013, une trentaine d'épaves et plus de 100 m3 de ferrailles diverses ont été évacués du massif grâce à une convention annuelle de partenariat avec l'entreprise Dubois Récup, entreprise spécialisée dans la récupération, le recyclage, le démantèlement de sites et friches industrielles, fer et métaux.

Actuellement, ce sont 55 points de dépôts métalliques ou d'épaves qui attendent leur enlèvement des espaces naturels.

Le renouvellement de cette convention pour 3 ans permettra de réaliser, dès 2018, l'élimination et le recyclage de ces déchets afin de rendre son état naturel au milieu et de lutter contre la dynamique d'installation de décharges sauvages.

Cette convention n'impactera en aucun cas le budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence, puisque aucune contrepartie financière n'est due pour l'une ou l'autre des deux parties.

Telles sont les raisons qui incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° ENV 004 -1135/16 /CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors et Sainte-Victoire-Modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération n°ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 18 avril 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'entreprendre des actions d'enlèvement des déchets métalliques et des épaves des espaces naturels du Grand Site Sainte-Victoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre le Territoire du Pays d'Aix et l'entreprise Dubois Récup afin de définir la relation fonctionnelle entre les deux structures.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES ÉPAVES DE VOITURE ET AUTRES DÉCHETS MÉTALLIQUES SUR LE TERRITOIRE DU GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE

Entre

- D'une part la Direction Grand Site Sainte-Victoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays d'Aix représentée par son vice-président Monsieur Olivier FREGEAC, délégué à la Forêt, Pidaf, Risques Majeurs et Grand Site Sainte-Victoire.

Et

- D'autre part l'entreprise Dubois Récup représentée par Monsieur Laurent DUBOIS son gérant et dont le siège est situé à Pertuis.

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

Préambule

La Direction Grand Site Sainte-Victoire, dans le cadre de sa mission de conservation des espaces naturels sensibles a réalisé un inventaire exhaustif des dépôts sauvages de déchets métalliques (véhicules hors d'usage - VHU -, mobilier, ...) sur l'ensemble de son territoire.

Depuis 2013, une trentaines d'épaves et plus de 100 m3 de ferrailles diverses ont été évacués du massif grâce à cette convention annuelle de partenariat.

Actuellement, ce sont 55 points de dépôts métalliques ou d'épaves qui attendent leur enlèvement des espaces naturels.

Il s'agit maintenant de réaliser cette opération d'élimination et de recyclage de ces déchets afin de rendre son état naturel au milieu et de lutter contre la dynamique d'installation de décharges sauvages. La Direction dispose avec son équipe de techniciens et de gardes nature d'une connaissance fine du terrain et des acteurs locaux.

De son côté, Dubois Récup est une entreprise spécialisée dans la récupération, le recyclage, le démantèlement de sites et friches industrielles, fer et métaux.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Contexte et objectifs

La présente convention a pour objet de définir l'engagement mutuel des parties en vue d'organiser un partenariat entre la Direction Grand Site Sainte-Victoire et Dubois Récup permettant à chaque partie d'atteindre ses objectifs par la mise en œuvre d'opération d'évacuation de ferrailles recensées sur le territoire de Grand Site Sainte-Victoire.

Article 2 : Modalités

La Direction Grand Site Sainte-Victoire s'engage à :

- Définir les secteurs concernés par ces opérations et les modalités technique d'intervention
- Réaliser les démarches administratives relatives au traitement des Véhicules Hors d'Usage (VHU)
- Recueillir l'autorisation des propriétaires

Dubois Récup s'engage à :

- Évacuer les ferrailles recensées sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire
- Éliminer ensuite ces déchets conformément à la réglementation en vigueur
- Mettre à disposition le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers
- Respecter les modalités techniques d'intervention définies par la Direction GSSV
- Respecter la réglementation liée au code du travail

Article 3 : Conditions financières

Toutes les dépenses engagées dans l'opération sont prises en charge par Dubois Récup (y compris frais annexes, frais de déplacement, d'utilisation de matériel...). Aucune contrepartie financière n'est prévue pour la Direction Grand Site Sainte-Victoire.

Article 4 : Durée-résiliation

La présente convention est établie pour une durée de 36 mois à compter de sa signature.

Elle pourra être dénoncée par l'une des parties moyennant un préavis de 3 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans un tel cas, et selon l'état d'avancement de l'objet de la présente convention, les parties rechercheront toute solution permettant de régler la situation de façon amiable.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180515-2018_CT2_189- DE Date de télétransmission : 25/05/2018 Date de réception préfecture : 25/05/2018

Fait à Beaurecueil, en 4 exemplaires originaux, le :

Olivier FREGEAC
Vice-Président délégué à la Forêt, Pidaf, Risques
Majeurs et Grand Site Sainte-Victoire

Laurent DUBOIS
Gérant de l'entreprise
Dubois Récup

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_189-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Grand Site Sainte-Victoire - Approbation d'une convention de partenariat avec Dubois Récup pour le traitement des épaves et des déchets métalliques sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_189-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018